

~~~~~

## Procès verbal du Comité syndical du Mardi 25 Janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 25 janvier à 14h00, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 14 janvier 2022.

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents (en présentiel ou en visioconférence) ou représentés : | Francis BARDEAU, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE est représenté par Marc CARAYON, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX est représenté par Marina BOURREL, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX, Yvon PELLET est représenté par Jérôme LOPEZ, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL est représenté par Joseph RODRIGUEZ, Jean TRINQUIER, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Claude VALERO est représenté par Serge DIDELET, Claire VAN DER HORST, |
| Etaient présents (en présentiel ou en visioconférence) :                | Antoine GOUTELLE, Martine BONNET, Daniel JAUDON,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Absents ou excusés :                                                    | Olivier BERNARDI, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint.  
M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour de la séance.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-06 : PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2022 SYDEL & SCOT**

Lecture et présentation du rapport par M. BARDEAU.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-07 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022**

Lecture et présentation du rapport par M. BARDEAU en appui du diaporama.

Il a été décidé de proposer un budget sans reprise des résultats.

Le Président profite de ce temps pour confirmer et rappeler à l'assemblée que :

- Les parts de l'Europe dans les financements sont importantes (même si les encaissements peuvent être tardifs)
- La volonté du Pays est de répondre à des appels à projet en lien à notre charte de territoire et à nos missions
- Le Département est membre du Syndicat et a maintenu sa participation en 2022 pour notre syndicat
- Grâce aux appels à projets, nous conservons des participations de l'Etat et de la Région, et cela fait la force de notre syndicat et il faut continuer dans ce sens
- Il ressort de l'analyse des budgets un équilibre entre les interventions sectorielles et une maîtrise des frais généraux à l'identique sur les années précédentes
- Il est bon de préciser que notre syndicat ne lève pas l'impôt mais que notre budget atteint tout de même 1.6 millions d'euros.

M. ROIG précise que pour le volet économie, le SYDEL a à sa charge les bâtiments de Novel.Id.

M. CARCELLER met en avant la dynamique de territoire impulsée par le SYDEL et la levée importante d'aides départementales, régionales ou européennes engendrées par la politique du Pays.

Le Président met en exergue également cette dynamique.

M. SOTO rappelle également l'aide du SYDEL lors de la pandémie afin d'assurer la coordination sur le contrat local de santé et de compléter les aides sur l'économie locale.

Le Président conclue en espérant que ce budget prévisionnel permettra de répondre aux divers appels à projets et aux sollicitations du territoire.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-08 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SCoT 2022**

Lecture du rapport par M. BARDEAU en appui du diaporama.

Le budget prévisionnel est prévu sans reprise de résultat.

Le Président rappelle l'importance de l'aboutissement du SCoT et de continuer d'aller de l'avant.

Ce budget est équilibré entre l'élaboration du SCoT, les services généraux et les services RH.

M. SOTO remercie M. BARDEAU et l'équipe pour l'élaboration de ces budgets SYDEL et SCoT.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-09 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION LEADER ENTRE LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) CŒUR D'HERAULT, L'AUTORITE DE GESTION (AG) ET L'ORGANISME PAYEUR (OP)**

Lecture du rapport par Mme NEGRIER-FERNANDO.

Mme NEGRIER-FERNANDO précise que 800 000 euros sont dédiés à notre territoire. La signature de cet avenant permet l'obtention d'une enveloppe complémentaire.

Mme NEGRIER-FERNANDO tient à remercier les techniciens pour leur implication y compris pendant la crise sanitaire, et , rappelle l'importante intervention de la Région pour la mise en place d'avances auprès des porteurs de projets.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-10 : MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL 3D (PAT)**

Lecture du rapport par Mme VAN DER HORST.

Mme VAN DER HORST fait un rappel sur la mise en place du PAT et donc la nécessité de conventionner avec l'association Terre de Liens pour un accompagnement sur le foncier agricole et pour un forum « foncier & collectivité ».

Le Président félicite d'ailleurs l'implication du CODEV pour exercer la démocratie participative dans le suivi du PAT.

Mme MORERE profite de cette assemblée pour confirmer l'importance de la concertation et l'importance de relayer et de porter les actions du Pays tout autour de nous afin d'aider au mieux notre territoire et d'améliorer nos actions.

D'ailleurs M. CROS confirme l'implication du CODEV pour tous les projets sur l'aménagement du territoire et de la qualité de vie.

M. SOTO informe l'assemblée que Mme GIRAUD, co-présidente du CODEV, siège également auprès des instances nationales des Pays, l'ANPP.

La participation pour ces projets avec l'association « Terre de Liens » est de 23 500.00 €.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-11 : TARIFS NOVEL.ID 2022**

Lecture et présentation du rapport par M. ROIG.

Le directeur informe l'assemblée des recettes de notre centre d'affaires « Novel. Id » qui atteignent

48 230.00 € pour l'année 2021 : 41 730.00 € venant de la location de salles et bureaux et 6 500.00 € venant de l'espace Coworking.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-12 : REPONSE AAP BPI 2022-2024 « ENTREPRENDRE AU CŒUR DES TERRITOIRES »**

Lecture et présentation du rapport par M. SOTO.

M. BARDEAU indique le positionnement de la CCC sur ce dossier : il sollicite l'inscription des communes « bourgs centre » sur ce dossier et sollicite un chiffrage de l'action.

Les représentants de la CCC ne voteront donc pas cette action.

Le Président explique à l'assemblée que cet appel à projet ne concerne que les petites villes de demain et non les bourgs centres, et que cette action est importante pour irriguer nos micro-territoires.

M. BESSIERE précise que ce projet est bien dédié aux petites villes de demain et que c'est une opportunité pour élargir nos actions sur nos petits villages, et que ce projet est très pertinent pour notre territoire rural.

M. ROIG souligne l'intérêt de cette action pour la dynamique et l'attractivité de territoire. Il favorise l'articulation ville-EPCI-Pays et l'aide pour renforcer l'aide aux entreprises.

M. REQUI propose une approche différente, plutôt axée sur le pôle économique en renfort des financements Pays.

M. BESSIERE rappelle qu'il est important de faire le lien avec les avancées du SCoT.

M. LOPEZ fait part de son expérience sur le territoire du Pic Saint Loup : complexité des approches – sentiment d'exclusion pour les maires « hors du dispositif PVD » pas de réels financements de l'Etat jusqu'à ce jour et pas d'aide sur l'investissement.

Le Président pense que ce dispositif reste une opportunité et confirme que l'Etat souhaite une nouvelle approche PVD, et que celle-ci ne va rien exclure, mais qu'effectivement cette transition crée de la confusion.

Le Pays reste un facilitateur, et Mme MORERE confirme qu'il est bon d'utiliser ce dispositif comme un levier des dynamiques locales.

M. BRUN confirme que c'est une réelle opportunité. Pour M. DIDELET, notre territoire a besoin de dispositif, les financements et les procédures sont encore flous.

Selon Mme PASSIEUX, l'Etat se refait une image sur les EPCI.

M. CARCELLER rappelle que via ce dispositif l'Etat va soutenir nos projets et que nous ne pouvons pas nous priver de tels financements.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, procède au vote à l'unanimité des votes exprimés (0 contre, 6 abstentions).***

Après le traitement des points de l'ordre du jour, le Président rappelle les travaux et les missions importants du SYDEL en cours :

\*Actions importantes de communication sur Picholines.fr

\*Présentation des actions en cours sur le PAT par Lara :

- Axe 1 : Etude faisabilité espace test et actualisation du diagnostic foncier agricole notamment sur le volet friche
- Axe 2 : Repérage des pratiques agroécologiques (10 fiches) + évènement citoyenne sur l'alimentation
- Axe 3 : Enquête sur la restauration collective-préparation du forum sur la restauration collective – enquête citoyenne sur l'alimentation (diagnostic en marchant avec l'IRTS)
- Axe 4 : Diagnostic sur l'arboriculture et maraichage et réflexion autour d'un abattoir mobile

Afin de corroborer la situation, M. ROIG précise que depuis 10 ans effectivement, nous connaissons une explosion de boutiques de producteurs, de ventes directes par les agriculteurs et de marchés de producteurs locaux.

Cependant plusieurs élus insistent sur le prix du local et du bio qui ne restent malheureusement accessibles qu'à une partie de la population.

Mme NEGRIER-FERNANDO souligne que depuis 10 ans le Département et la Région impulsent et soutiennent les circuits courts. Avec du recul, nous pouvons nous féliciter car l'argent public a pérennisé ces expérimentations et il faut continuer en ce sens avec des interventions auprès des cantines scolaires, de l'éducation alimentaire et de la gestion de l'eau.

Mme NEIL pense qu'il faut accompagner les restaurateurs et les professionnels du tourisme et ainsi améliorer la place et l'utilisation de nos produits locaux.

M. CARCELLER informe l'assemblée de la difficulté financière de nos producteurs.

\*Information sur une sollicitation des communes forestières d'Occitanie qui souhaite attirer l'attention de la Présidente de Région sur le maintien des crédits régionaux et européens en faveur des Chartes Forestières. Le projet de courrier des COFOR est distribué en séance afin d'autoriser le Président à le parapher comme les autres Présidents de structures portant une Charte Forestière Territoriale

Le Président clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault, venus nombreux.

La séance est levée à 16h00.

Secrétaire de séance

M. Daniel JAUDON



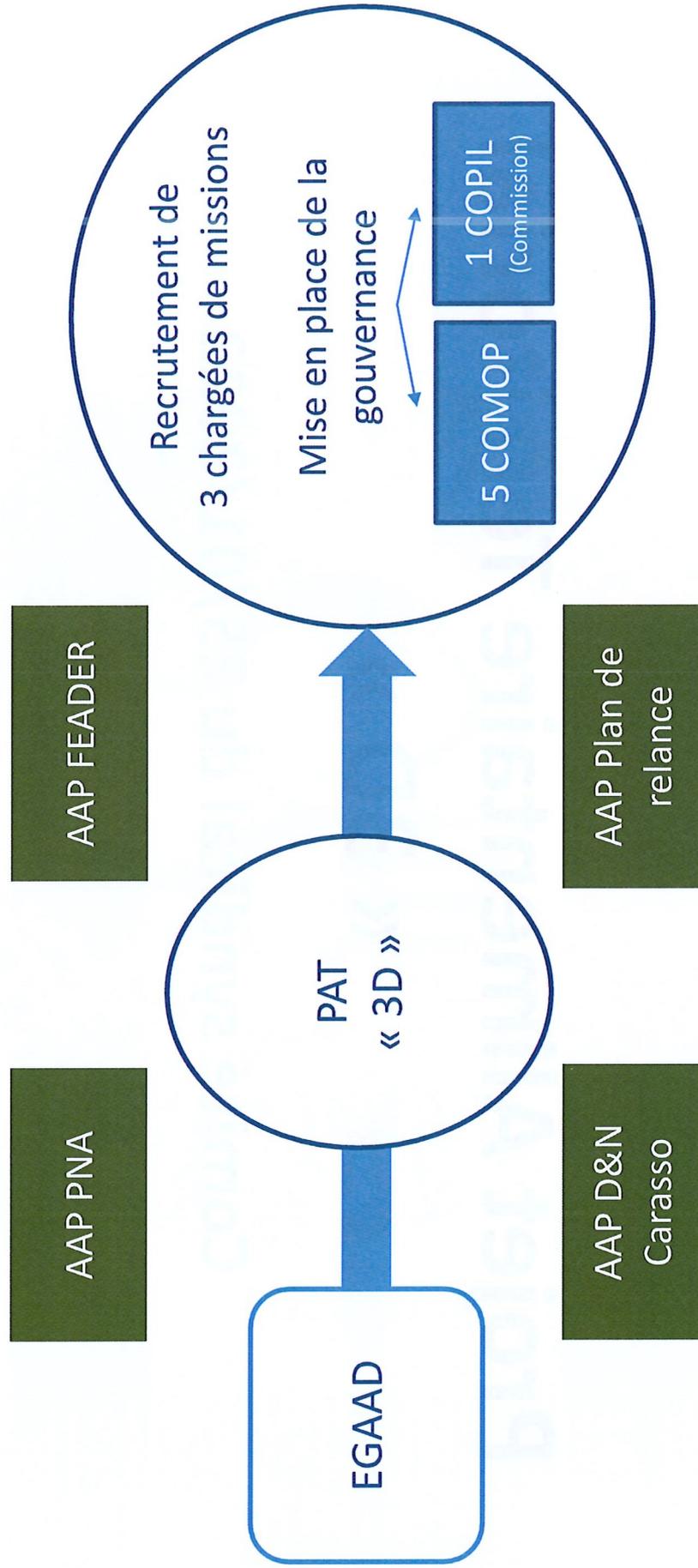


# Projet Alimentaire Territorial

## « 3D »

Comité syndical du 25/01/2022

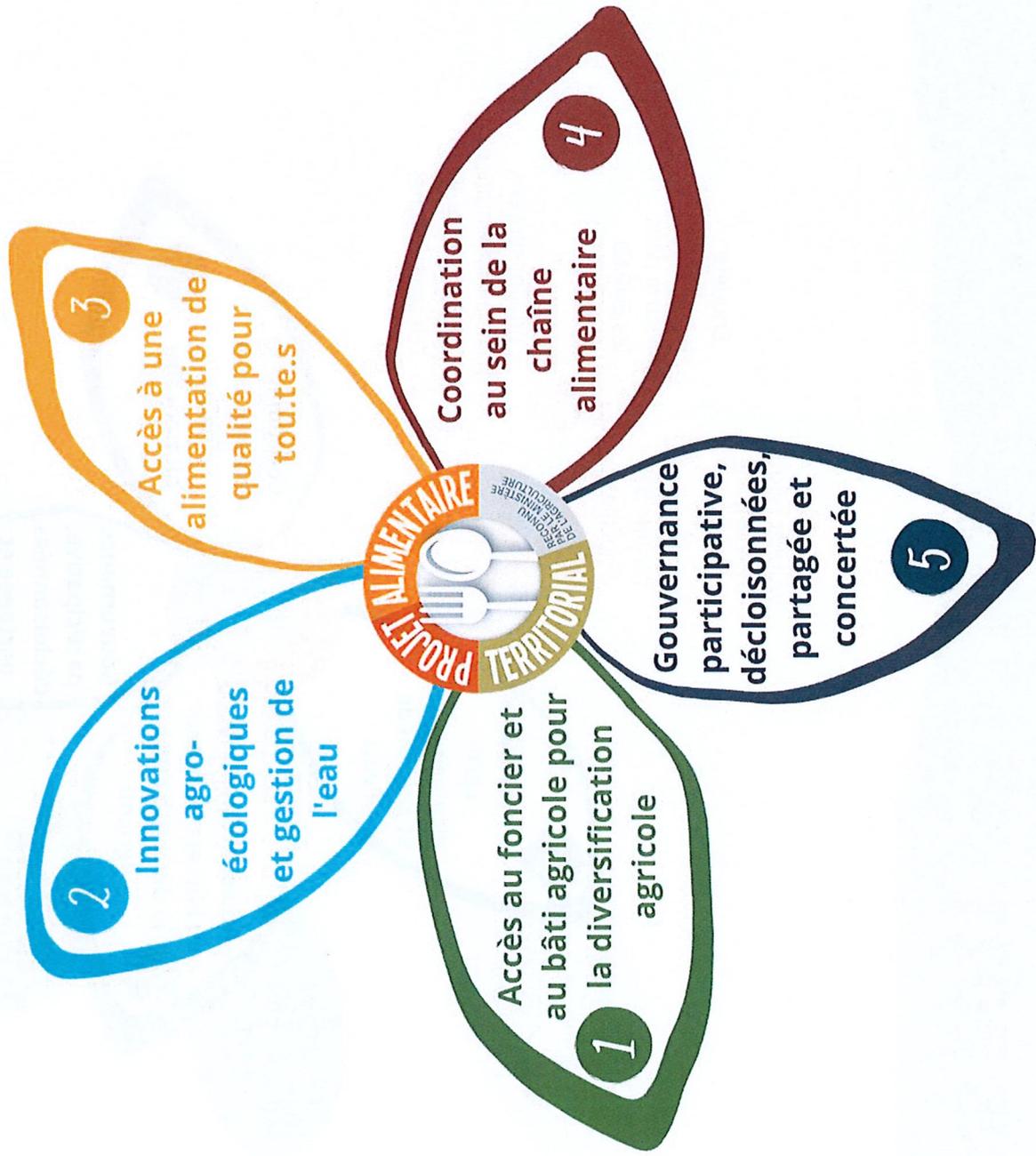
# GENESE DU PAT 3D



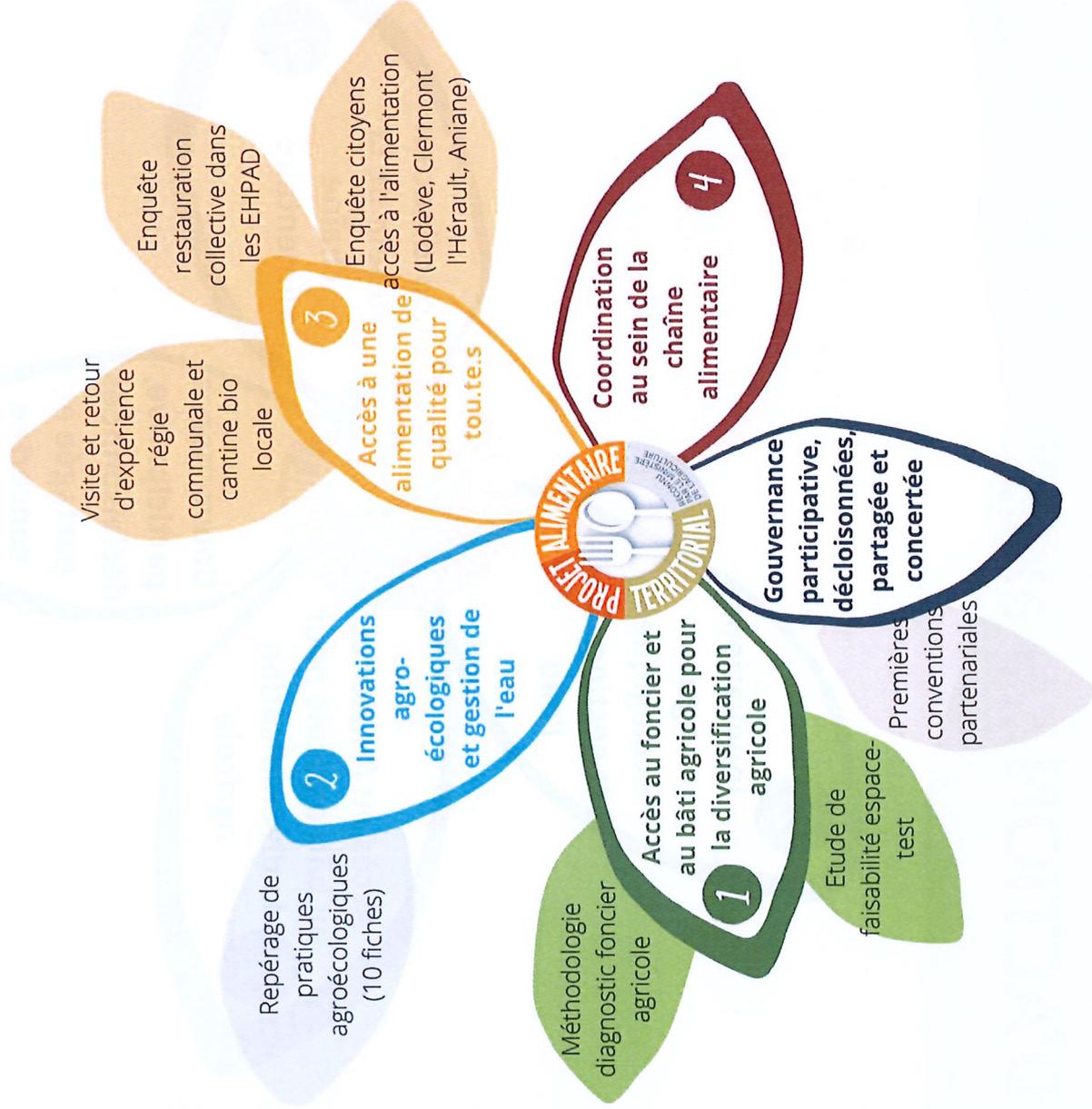
2019

2021

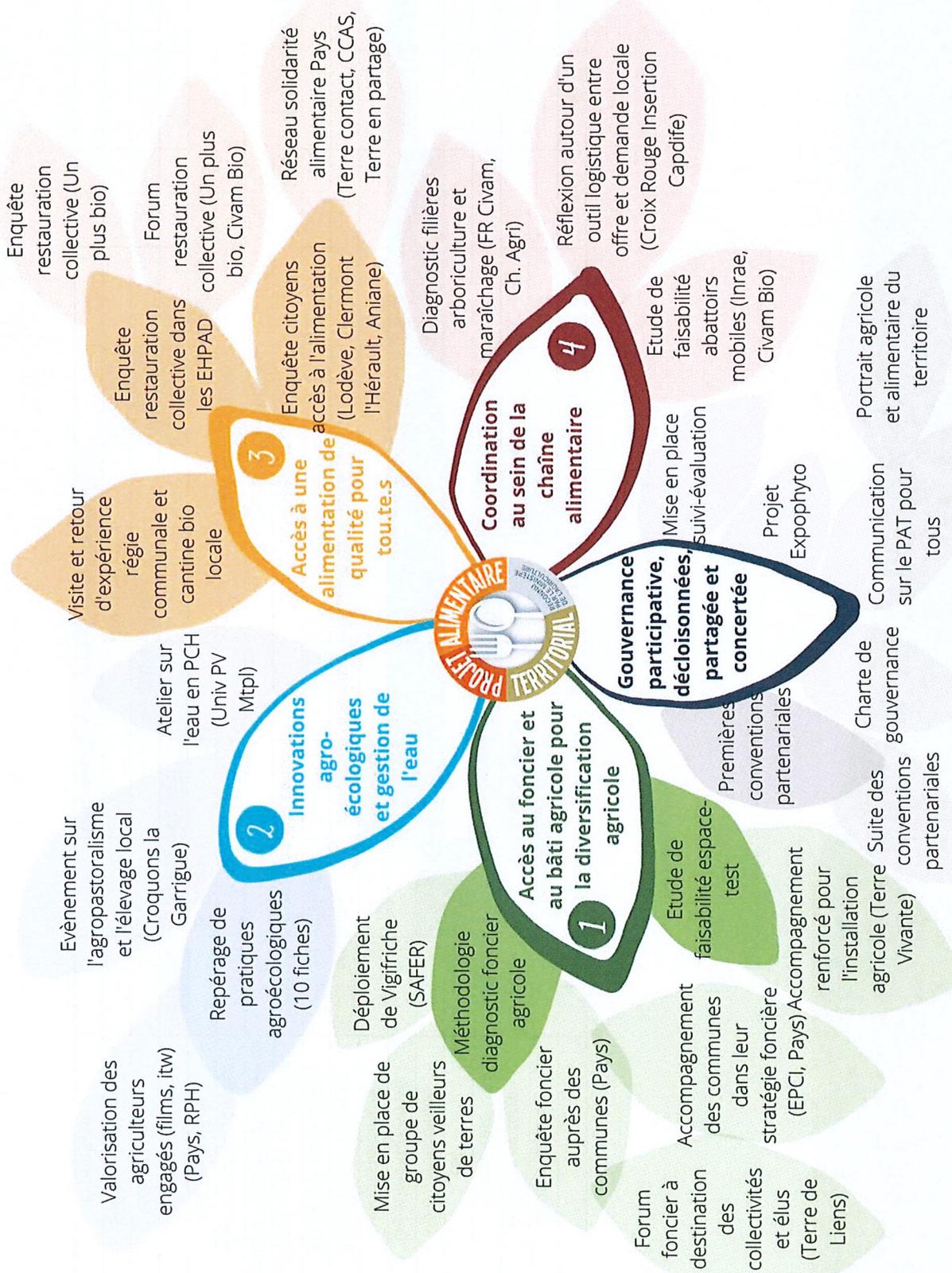
# PLAN D'ACTION : 5 axes



# ACTIONS 2021



# ACTIONS 2022







**Merci!**

Pour nous contacter :

Lara Mornet-Hess : [lara.mornet-hess@coeur-herault.fr](mailto:lara.mornet-hess@coeur-herault.fr) // 06 23 21 63 18

Juliette Sermage : [juliette.sermage@coeur-herault.fr](mailto:juliette.sermage@coeur-herault.fr) // 06 17 10 12 77

